

prisonniers.

Pour diverses raisons pratiques (proximité géographique, présence d'un consulat cubain à Montréal et d'une mission canadienne permanente à la Havane), il a été décidé que les accords seraient négociés avec Cuba. Pour des raisons humanitaires, nous avons demandé à Cuba de nous aider et le Gouvernement cubain a accepté. L'offre de sauf-conduit a été alors formulée en accord avec les autorités cubaines.

L'élaboration et la mise en œuvre du sauf-conduit impliquaient des consultations et une coopération complexes entre les autorités du Gouvernement fédéral et celles du Gouvernement du Québec, les représentants de Cuba, les Forces de police et aussi les Forces armées qui fournissaient les moyens de transport. Le personnel intéressé du Gouvernement a fait des répétitions pour être sûr que le programme arrêté pour le sauf-conduit se déroulerait sans incident. Le caractère approfondi et la force de ces consultations (y compris celles qui se dérouleraient avec les représentants de Cuba) ont permis de réaliser les opérations du sauf-conduit avec la perfection que l'on connaît maintenant.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur tous les faits qui sont maintenant universellement connus au sujet de ces événements, il ne faut cependant pas oublier le rôle de premier plan joué par M^e Robert Demers qui, en accord avec toutes les autorités intéressées, a réussi à obtenir l'accord des auteurs de l'enlèvement sur le déroulement des opérations de sauf-conduit.

Le sauf-conduit a été offert en termes généraux le 10 octobre. Cette offre a été réitérée par M. Bourassa dans sa déclaration du 15 octobre, qui faisait expressément mention de Cuba¹. Une description détaillée des accords relatifs au sauf-conduit a été radiodiffusée à plusieurs reprises le 17, avant le décès de M. Laporte. Même après la mort de M. Laporte, les sources du Québec ont rapidement confirmé que l'offre de sauf-conduit restait toujours valable pour les ravisseurs de M. Cross. Il s'agissait non seulement de s'assurer que les auteurs de l'enlèvement auraient connaissance que cette offre leur avait été officiellement faite par les autorités, mais encore de les mettre au courant de tout le mécanisme arrêté, afin qu'ils puissent juger de la loyauté de la proposition et qu'ils sachent exactement comment procéder.

Il ne fait aucun doute que les ravisseurs ont eu connaissance immédiatement de tous ces renseignements. Ils savaient que des arrangements avaient été mis sur pied grâce à la coopération du Gouvernement cubain. Les autorités du Québec et celles du Canada avaient dès le début décidé qu'il ne suffisait pas de faire une offre vague de sauf-conduit, mais qu'il était essentiel d'adopter une attitude très concrète et même insistante; autrement dit, d'offrir aux auteurs de l'enlèvement quelque chose dont ils auraient une image très claire. La fiction de l'immunité consulaire a été délibérément conçue pour assurer une sorte de terrain neutre. L'emplacement de l'Expo 67 avait été choisi comme annexe temporaire

¹En commentant l'offre le 16 octobre, le premier ministre, M. Trudeau, a dit: «En offrant aux ravisseurs la libre sortie du Canada, nous leur avons enlevé tout motif valable d'assassiner leurs otages.»